

Le Point

Burqini à Grenoble : une insulte aux Iraniennes

TRIBUNE. Éric Piolle persiste à autoriser le burkini dans les piscines de Grenoble, bafouant délibérément les décisions du Tribunal Administratif et du Conseil d'État. Une stratégie électoraliste qui insulte la mémoire des Iraniennes mortes pour leur liberté.

• par

Jean-Pierre Sakoun

Publié le 30/01/2026 à 17h00



À Grenoble, malgré deux décisions de justice, Éric Piolle persiste à autoriser le burkini dans les piscines municipales. Un choix électoraliste qui heurte la laïcité, l'égalité des femmes et le sens même de la liberté. © Hans Lucas via AFP

À six semaines des élections municipales, la mairie de Grenoble et son premier magistrat M. Éric Piolle, continuent de défier l'ordre public établi par la loi. Contrevenant à l'ordonnance du juge des référés du Tribunal Administratif en date du 25 mai 2022, ainsi qu'à l'ordonnance du Conseil d'État en date du 21 juin 2022 établissant une jurisprudence claire et ferme sur ce sujet, les élus de la majorité municipale s'accrochent à ce vêtement, symbole mondial de la soumission des femmes, au nom d'une défense des minorités qui dissimule difficilement une vision condescendante et rétrograde des rapports entre femmes et hommes. Et de l'égalité entre eux, condition incontournable de leur liberté.

Accrochés à ce bout de tissu comme des moules à leur rocher, ces élus offrent le spectacle étonnant d'une schizophrénie terrible : à l'heure où les Iraniennes et les Iraniens meurent par dizaines de milliers sous les coups impitoyables du régime obscurantiste des mollahs, à l'heure où les Iraniennes meurent d'oser défier le pouvoir religieux en piétinant avec un courage exemplaire le voile qui oppresse leur vie toute entière, M. Piolle, en toute obscénité, souhaite dévoiler ce mot de liberté dans un cocktail bien amer d'idées dénuées de courage et de lucidité.

À lire aussi

[Islamisme à Grenoble : quand les Verts jouent un jeu dangereux](#)

Le Conseil d'État rappelle la loi, Éric Piolle persiste

Le Conseil d'État affirmait dans son ordonnance que la décision de la mairie de Grenoble d'autoriser le burkini « est de nature à affecter tant le respect par les autres usagers de règles de droit commun trop différentes, et ainsi le bon fonctionnement du service public, que l'égalité de traitement des usagers ». La République indivisible et laïque ne peut pas proposer un traitement spécifique à des usagers ciblés en raison de leurs pratiques religieuses mais doit se fier à cette boussole essentielle considérant chaque usager non comme un individu mais comme un citoyen, lui offrant ainsi ces espaces communs dans lesquels la possibilité d'être réellement inclus lui est offerte du fait de l'égalité de traitement qui lui est appliquée.

M. Piolle ne confond pas égalité et égalitarisme par erreur. Il veut croire que la démagogie électoraliste qui anime cette décision restera dissimulée sous un voile faussement vertueux, animé par cette haute idée d'inclusion ici détournée. Mais ce qui s'inclut à bas bruit est ravageur pour les femmes. Voiler une femme ce n'est pas la laisser libre de choisir. C'est l'habituer à ne plus pouvoir choisir. Les Iraniennes ne le savent que trop bien, elles ne le paient que trop chèrement.

Unité Laïque a mené la première le combat en 2022, présente à Grenoble, dans la presse, sur les antennes pour dénoncer cet outrage fait à la liberté des femmes. Nous ne nous déroberons pas plus aujourd'hui, alors que, M. Piolle, qui de notoriété publique a « omis » de faire respecter la loi depuis plus de trois ans, voudrait désormais qu'elle se plie à son clientélisme électoraliste.

*Jean-Pierre Sakoun est Président d'unité Laïque